

 <p>AGGLO- Etampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud- Essonne Extrait du registre des décisions du Président</p> <p>DÉCISION DU PRÉSIDENT</p>	<p>CA-PDT-2026- 219</p>
---	--	------------------------------------

Renouvellement du contrat portant sur l'utilisation du profil acheteur

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération du 30 septembre 2024 n° CA-DEL-2024-104 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président et au Bureau communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres,

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler l'abonnement concernant l'utilisation du profil acheteur de la CAESE « E-marchespublics.com » qui permet, entre autres, de publier les avis, de mettre en ligne les dossiers de consultation des entreprises et d'utiliser une messagerie sécurisée,

CONSIDÉRANT le fait que dans le cadre du service commun, l'utilisation de certains outils est mutualisée. Ainsi la solution « E-marchés publics » est utilisée par la CAESE et les communes membres qui peuvent y créer leur profil acheteur et y émettre leurs avis de publication.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer le présent contrat, d'une durée de trois ans à compter de sa date de signature, avec la société DEMATIS pour un montant annuel de 1 340 € HT (TVA 20%).

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- Services Marchés Publics.

Étampes, le **27 OCT. 2026**



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication ou notification le :

BON DE RENOUVELLEMENT PACK DÉMAT Groupement

Date de commande :

Votre référence interne : 26CO 012

Organisme		
Organisme :	CAESE / CA ETAMPOIS SUD ESSONNE [ID coll : 28564]	
Adresse :	76, rue Saint Jacques	
Code Postal :	91150	Ville : ETAMPES
N° de SIRET (14 chiffres) :	20001784600045	
Contact opérationnel		
Nom :	JORDAN	
Prénom :	Antoine	
Tél. :	01.75.59.70.88	
E-mail :	antoine.jordan@caese.fr	
Facturation Chorus (si le passage par Chorus Pro est imposé par votre comptabilité)		
Code service :	N° d'engagement : <u>26CO 012</u>	

ABONNEMENT PACK DÉMAT GROUPEMENT CAESE	Durée d'engagement
<ul style="list-style-type: none">- Profil d'acheteur personnalisé et url dédiée https://caese.e-marchespublics.com/- Publication de vos avis sur votre profil acheteur et passerelle de publicité (E-Marchespublics, BOAMP, JOUE, presse, sites), données essentielles 2024 avec transfert automatique vers data.gouv- Mise en ligne des DCE, gestion intégrée E-Dume, réception électronique sécurisée des offres- Certificat électronique de décryptage des plis inclus- Module de négociation, gestion des demandes de devis et sourcing, annuaire entreprises- E-facteur et messagerie sécurisée,- Support technique et assistance utilisateurs- Gestion des accords-cadres et marchés subséquents / Gestion des SAD et marchés spécifiques- Coffre-attestations, récupération automatique des attestations attributaires- Centre de Notification (courriers candidats, signature, contrôle de légalité, notification attributaires)- Modules simplifiés (sans Java) de chargement des DCE et ouverture des plis <div>9 comptes Pack Groupement</div> <p>Principal : CAESE Agglo Etampois Sud Essonne (ID 28564) Mairie d'Authon la Plaine (ID 5214) / Mairie de Boissy-la-Rivière (ID 16119) / Commune de Brouy (ID 28356) Mairie de Champmotteux (ID 28622) / Mairie de Brières-les-Scellés (ID 30036) Syndicat des 4 vallées (ID 30491) / SIRPVE (ID 31383) / Commune d'Abbeville la Rivière (ID 32863)</p>	☐ 1 AN soit 1 490 € HT ☒ 3 ANS* soit 1 340 € HT / an

OPTIONS	
STOCKAGE - Conservation à valeur probante de vos consultations Versement automatique en continu des procédures dématérialisées sur la plateforme. Service facturé chaque année à date anniversaire par tacite reconduction pour toute unité de giga démarrée * Facturation annuelle / TVA 20.0%	☐ 150 € HT / giga / an



Dematis s'engage pour l'environnement en plantant 1 arbre pour tout abonnement souscrit.

TOTAL € HT

TOTAL € TTC

1340 €
1608 €

Règlement : service facturé dès l'ouverture de compte, payable en un seul versement par mandat administratif, chèque ou virement.

Reconduction : tacite, sauf dénonciation expresse par recommandé avec accusé de réception un mois avant la date anniversaire.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance du descriptif et des conditions générales de vente annexées et les acceptons.

► BON DE COMMANDE À RETOURNER À conseil@dematis.com



BON DE COMMANDE PACK DÉMAT – FORMATIONS EN LIGNE

FORMATIONS EN LIGNE – Ces sessions nécessitent un ordinateur relié à internet

LES INDISPENSABLES

PRISE EN MAIN DE LA PLATEFORME : De la création à la validation d'une procédure

- Rédaction et publication de l'avis (formulaire, saisie unique, transmission aux supports de publicité)
- Paramétrage et mise en ligne du DCE (Dossier de consultation des entreprises)
- E-Dume (création, lecture)
- Paramétrage de la réception des offres
- Module de devis / sourcing, invitation fournisseurs

☐ 150 € HT / pers.

Nbre de personnes :

SUIVI D'UNE PROCÉDURE : De la mise en ligne à l'ouverture des plis

- Gestion des rectificatifs (DCE, avis)
- Registres des retraits et des dépôts, traçabilité, Module Questions / réponses
- Réception des offres (téléchargement des plis et ouverture)
- Données essentielles

☐ 150 € HT / pers.

Nbre de personnes :

MODULES EXPERTS

NOTIFICATION ET SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

- Introduction à la signature électronique (technique et juridique)
- Notification électronique des candidats
- Collecte et vérification des attestations (Coffre attestations)

☐ 150 € HT / pers.

Nbre de personnes :

ACCORDS CADRES ET SYSTEMES D'ACQUISITION DYNAMIQUE NOUVEAU

- Création d'un accord cadre et gestion du référencement des entreprises
- Marchés subséquents et envoi des invitations aux entreprises,
- Séquestre et ouverture, option calcul des gains
- Création d'un SAD, présélection et notification des candidats
- Marchés spécifiques et invitations aux entreprises

☐ 150 € HT / pers.

Nbre de personnes :

Possibilité de formations sur mesure dans vos locaux ou en ligne, contactez-nous pour un devis personnalisé : conseil@dematis.com

TOTAL € HT

TOTAL € TTC

TVA 20.0%

Règlement : service facturé dès l'ouverture de compte, payable en un seul versement par mandat administratif, chèque ou virement.

Cachet et signature

A réception, vous recevrez un lien pour inscrire les participants aux sessions choisies aux dates de votre choix.

Dans le cadre du centre de notification E-marchespublics, découvrez nos solutions connectées à la plateforme

e-legalite.com

Solution ACTES (réglementaires et budgétaires) : transferts de vos Actes et Budgets en Préfecture, tampon d'accusé de réception (sur document PDF)

☐ Je souhaite obtenir un devis

e-parapheurs.com Nouvelle version

Parapheurs électroniques : création illimitée de circuits de décision, pour signer et faire signer vos documents, assistance et maintenance évolutive. Des modules dédiés : Bureautique, Hélios pour la transmission PES V2 vers la DGFiP, Actes pour la transmission de vos actes en Préfecture

☐ Je souhaite obtenir un devis

CONDITIONS GÉNÉRALES

Préambule

Le présent contrat s'applique à toute personne physique ou morale quelle que soit sa localisation géographique, qui utilise les services de Dematis, à savoir : les acheteurs et les vendeurs, ci-après appelés « Clients » ainsi que tout utilisateur ou visiteur des sites Internet exploités par Dematis.

Il énonce les modalités et les conditions d'utilisation des sites Internet de Dematis et des autres services. Il précise les droits, obligations et responsabilités des parties ci-dessus énoncées.

Article 1 : Conditions

Les clients s'engagent à utiliser les services de Dematis en s'assurant qu'ils sont conformes à toute législation, réglementation ou usage qui leur est applicable, notamment les publicités de marché comprenant des obligations légales.

Ils acceptent ce contrat sans aucune réserve et ils déclarent respecter toutes les conditions suivantes :

-adhérer en nom personnel ou être habilité à représenter et à engager une entité juridiquement identifiée.

-respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

-assurer la confidentialité des informations dans le cadre du fonctionnement des sites de Dematis

-répondre de l'exactitude de toutes les informations données et les tenir à jour

-en cas de saisie accidentelle de données incorrectes ou en cas de besoin de modification de celles-ci, les clients qui seront les uniques responsables des conséquences de la saisie de données incorrectes, seront dans l'obligation de les modifier immédiatement par tout moyen.

Toute souscription ou renouvellement d'un forfait d'UP Dematis implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Toutes les souscriptions ou renouvellements devront faire l'objet d'un Bon de Commande dûment complété et :

- signé par l'Annonceur pour la version papier retournée par fax ou mail à l'Éditeur

- validé électroniquement par l'Annonceur pour la souscription en ligne

Article 2 : Modalités d'accès

L'accès aux services de Dematis s'effectue à partir des micro-ordinateurs des clients. Cet accès est soumis à une procédure d'enregistrement qui subordonne la délivrance d'un code d'accès.

Les clients désignent les utilisateurs, à savoir les personnes employées par eux ou sous leur dépendance et qui utiliseront les services de Dematis. Les clients s'assurent que chaque utilisateur s'engage à préserver la confidentialité de son code et de sa connaissance du ou des sites de Dematis. En cas de violation de la confidentialité ou de la sécurité, ils s'engagent à en avvertir Dematis sans délai.

Article 3 : Personnalisation

Pour l'exécution de leurs commandes, les clients concèdent à titre gratuit à Dematis, le droit non exclusif et sans limitations territoriales, d'utiliser un ou plusieurs de leurs signes distinctifs dans le respect total de leur image. Ils déclarent et garantissent avoir la pleine et exclusive propriété des marques ou signes distinctifs qui seront utilisés par Dematis pour la personnalisation de leur site.

Article 4 : Durée

Le forfait arrivera à expiration dès lors que le nombre d'UP qui le compose aura été utilisé dans la limite raisonnable de 36 mois. L'Annonceur devra souscrire à un nouveau forfait de son choix pour pouvoir de nouveau bénéficier du Service. Les prestations kit demat et pack demat commandées sont valables un an ou trois ans ou 5 ans avec reconduction tacite, à partir de la date de signature de la commande. La résiliation s'effectue par courrier avec recommandé un mois avant la date anniversaire. En cas de résiliation anticipée en cours de contrat pluriannuel ayant initialement donné lieu à un remise tarifaire, Dematis aura droit à une indemnité fixée à un semestre sur la base du tarif annuel non remis, plus 50% de la somme restante de la totalité de l'engagement initial

Article 5 : Disponibilité

Dematis s'efforce de laisser ses sites et leur contenu ouverts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 mais il ne pourrait être tenu pour responsable de tout dysfonctionnement intervenant sur un de ses sites ainsi que des conséquences directes ou indirectes liées à ces dysfonctionnements.

Dematis se réserve le droit de faire toutes les modifications jugées nécessaires pour l'amélioration des services fournis. Par conséquent, les clients s'interdisent de réclamer la responsabilité de Dematis et d'ouvrir un droit à dédommagement au bénéfice de l'Annonceur et ne peut en aucun cas justifier le non-décompte des Unités de Publication concernées.

Les textes à insérer seront, soit directement saisis en ligne sur le service par l'Annonceur pour une mise en ligne sous 24 heures, soit transmis par l'Annonceur à l'Éditeur sous format électronique (standards bureautiques du marché). Les délais de mise en ligne ne sont communiqués par l'Éditeur qu'à titre indicatif. Tout retard causé par une grève, contrainte de production ou tout cas de force majeure n'ouvre aucun droit à dédommagement au bénéfice de l'Annonceur et ne peut en aucun cas justifier le non-décompte des Unités de Publication concernées.

Article 6 : Liens et sécurité

Les sites Internet de Dematis sont susceptibles de contenir des liens vers d'autres sites que Dematis ne contrôle pas. Dematis décline donc toute responsabilité relativement au contenu de ces sites fournis aux utilisateurs pour leur seule convenance. Les clients qui se connectent à ces sites le font à leurs propres risques. Tous les moyens sont mis en place par Dematis afin de sécuriser le contenu de ses sites et de limiter tous les risques liés aux intrusions, piratages et virus. Toutefois, il est bien entendu que Dematis ne saurait s'engager sur une garantie absolue dans la mesure où Internet est un réseau ouvert, sensible à de tels risques. Les clients déclarent être conscients de ces risques et les acceptent comme ils acceptent les limites technologiques liées à Internet et les cas de force majeure.

Article 7 : Confidentialité et données personnelles

7.1 Pour les données d'identification du Client

Conformément à la réglementation européenne en matière de protection des données, et notamment le Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques, Dematis, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles du Client aux fins (i) de permettre au Client de bénéficier des services de Dematis auxquels il souscrit (ii) de permettre au Client de recevoir nos actualités (iii) de gestion de son compte client. Ces traitements de données ont pour fondement juridique l'exécution du contrat : l'ensemble des informations que nous collectons sont nécessaires à la mise en œuvre du contrat auquel le Client a adhéré, à défaut le contrat ne pourra être exécuté.

Les données du Client sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la finalité du traitement, à savoir 5 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Pour les besoins du traitement, les données du Client – ou transmises par lui – seront transmises aux destinataires suivants : prestataires de gestion et d'hébergement du fichier client et prospect de Dematis, prestataires en régie, prestataires d'hébergement des sites Internet de Dematis.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression et de portabilité à ses données, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ses données à caractère personnel après le décès.

Le Client peut également s'opposer au traitement des données le concernant et introduire une réclamation auprès de l'autorité de protection et de contrôle des données (Commission Nationale Informatique et Libertés). Pour exercer ses droits et pour en savoir plus sur le traitement de ses données personnelles par Dematis, le Client peut adresser sa demande à l'adresse suivante : Dematis - Service Clients – 10 Boulevard Grenelle - CS 10817- 75738 PARIS CEDEX 15, info@dematis.com ou en contactant notre délégué à la protection des données personnelles : dpo@lesechos.fr

7.2 Pour les données à caractère personnel importées par le Client via les services de Dematis

En utilisant les services de Dematis, le Client peut être amené à importer et transférer à Dematis des données à caractère personnel. Il est à ce titre seul responsable de traitement sur ces données (ci-après les « Données du Client ») et s'engage à ce titre à (i) respecter la réglementation en vigueur et notamment le Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données des personnes physiques (RGPD) (ii) fournir l'information requise aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte des données, notamment quant au transfert de leurs données à Dematis, et (iii) à s'assurer d'une base légale valide auxdits traitements (iv) mettre en œuvre une politique de conservation maximale des Données conforme à la législation en vigueur (v) ne pas importer de données à caractère personnel sensibles telles que définies à l'article 8 et 9 du RGPD. En tant que sous-traitant sur ces Données, Dematis s'engage à (i) respecter les finalités de traitement voulues par le Client lors de sa souscription au service, (ii) garantir la confidentialité des Données par des mesures de sécurité et organisationnelles appropriées (iii) notifier au Client dans les plus brefs délais toute faille de sécurité qui impacterait les Données (iv) s'assurer de réorienter rapidement vers le Client toute demande qu'il reçoit directement des personnes dont les Données ont été importées par le Client (v) supprimer les Données à l'issue du contrat conclu par le Client. A ce titre, le Client reconnaît être seul responsable de la conservation de ses Données et ne pourra rechercher la responsabilité de Dematis en cas de perte de Données à l'issue du contrat conclu par le Client. Le Client reconnaît et accepte expressément que Dematis pourra faire appel à des sous-traitants pour une partie de ses prestations. La liste des sous-traitants peut être demandé à l'adresse : Dematis - Service Clients – 10 Boulevard Grenelle - CS 10817- 75738 PARIS CEDEX 15 / info@dematis.com

Article 8 : Responsabilité

Dematis ne saurait être tenu pour responsable en aucune façon de tout préjudice financier, commercial ou technique, subis par les clients du fait de l'utilisation des sites et services de Dematis, même en cas d'inexactitude ou d'absence d'informations. Il est rappelé à ce propos que Dematis n'est jamais tenu que par une obligation de moyens, qu'il se limite à un simple rôle d'intermédiaire en rapprochant acheteurs et vendeurs et qu'il ne réalise ou ne conclut en leur nom aucune transaction. Dematis se réserve le droit de vérifier tout ou partie des informations communiquées, mais ne peut garantir la fiabilité des informations, des annonces ou des offres publiées sur ses sites, lesquelles sont diffusées sous l'entière responsabilité des clients.

Article 9 : Droits de propriété

Les clients reconnaissent que les sites et services de Dematis lui appartiennent exclusivement et qu'ils sont protégés par le droit d'auteur et le droit de propriété intellectuelle. Ils s'interdisent de reproduire ou de diffuser, en dehors de leurs besoins propres, tout ou partie des informations ou des données appartenant à Dematis. De la même manière, ils s'interdisent de décompiler ou de désassembler les logiciels.

Article 10 : Rémunération

Toute rémunération payée à Dematis lui est définitivement acquise. Les prestations sont facturées dès l'ouverture de compte. Les factures sont envoyées par voie électronique. En cas de non-paiement de facture, les pénalités de retard s'appliquent de plein droit sans mise en demeure. Ils sont calculés à compter du premier jour de retard au taux d'une fois et demi le taux d'intérêt légal appliqué au montant considéré.

Le forfait est souscrit pour le nombre d'Unités de Publication choisi, à consommer dans le délai maximum de 36 mois.

Le forfait est facturé dès sa souscription. Le nombre d'UP nécessaires à la publication de chaque type d'avis est précisé dans le document « Bon de commande » ou « Bon de renouvellement » envoyé par l'Éditeur.

Aucun remboursement total ou partiel ne pourra avoir lieu en cas de défaut d'utilisation total ou partiel du forfait par l'Annonceur et aucun report d'UP ne sera admis, y compris dans le cadre de la souscription d'un nouveau forfait. Le délai de paiement est indiqué sur la facture.

Article 11 : Résiliation

Dans le cas où un client viendrait à manquer à l'une quelconque de ses obligations ou s'il venait à se trouver en état de cessation de paiement, Dematis pourra alors résilier de plein droit et avec effet immédiat le présent contrat.

Article 12 : Modifications

Dematis se réserve le droit, que les clients acceptent, de céder les contrats dont il conserve les justificatifs auxquels les clients peuvent accéder, à toute société appartenant au groupe dont elle fait ou pourra faire partie.

Article 13 : Jurisdiction

Tout différend n'ayant pu trouver une issue transactionnelle sera porté devant le tribunal de commerce de Paris.

Au cas où la responsabilité de Dematis serait retenue, celle-ci ne pourrait avoir pour conséquence l'indemnisation ou la réparation d'un éventuel préjudice mais uniquement la suppression des éléments incriminés du service.

14/06/2018